



## Rencontre d'échange sur la conversion des forêts en république du Congo

21 novembre 2014


Hotel hippocampe, Brazzaville

Cas Atama plantation

- **Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA**
- Juriste, spécialiste des ressources naturelles, droits humains, et environnement
  - **+ (242) 06 618 51 38**
  - [maixentfort@yahoo.fr](mailto:maixentfort@yahoo.fr)
  - [maixentfort@gmail.com](mailto:maixentfort@gmail.com)
  - [maixentfort@hotmail.fr](mailto:maixentfort@hotmail.fr)
  - Skype: maixentfort
  - Twitter: maixentfort
  - Facebook: maixentfort
  - Linkedn: maixentfort
  - Google+: maixentfort



# Définition bois de conversion

- 
1. Bois issu du déboisement / conversion des forêts en autres usages (agriculture, infrastructures, gisements miniers, etc.)
  1. Insertion du bois issu du déboisement dans le circuit de légalité et traçabilité forestière

The image features a background landscape with green trees and a blue sky. A large blue rectangular overlay is positioned at the top, containing the word 'Contexte' in white text. Below this, a solid blue area contains a list of text items in white.

# Contexte

**Vision émergence économique en 2025**

**Diversification de l'économie**

**Mobilisation des terres (Reserve foncière)**

**Développement des infrastructures**

**Absence de plan d'aménagement**

**Existence d'un schéma national**

**d'aménagement du territoire**

# La réserve foncière de Yengo-Mambili

WSPUIII

- Réserve foncière créée par décret pris en conseil des ministres
- Réserve foncière concédée à APS pour 30 ans
- 180 000 hectares ( 470 000 ha à termes)
- Entre deux parcs nationaux (Odzala-kokoua et NTOKOU Pikounda)
- Détenteurs d'un agrément de coupeur scieur
- 2 autorisations de déboisement
- 500 ha défrichés, 200 ha de pépinière
- Transformation et vente de bois sur le marché (grume et transformé)

# La réserve foncière de Yengo-Mambili



Sélectionner un thème

Origine du terrain  
Permis miniers  
Végétation

Transparence  
La carte de la réserve foncière localise les zones protégées et les zones de transformation



# Problèmes pour les communautés

Autorisation obtenue sans consultation ni information préalable des communautés riveraines

Aucun mécanisme de partage de bénéfices issu de la vente du bois

Confiscation des terres des communautés et ignorance des droits fonciers coutumiers

Perturbation de la pêche, chasse et agriculture

Destruction des champs

Non respect des dispositions du droit du travail

# Problèmes pour l'environnement

- Etude d'impact environnemental rejeté pour non-conformité, pas encore approuvé
- Pression sur deux parcs voisins
- Blocage du corridor de circulation des éléphants
- Déforestation
- Pollution des eaux

# Constat général

- Le bois exploité est coupé dans des conditions qui ne respectent la réglementation en matière de coupe de bois
- Soupçons de récupération du bois illégal des sociétés forestières voisines
- Non respect des dispositions du droit du travail
- Transformation et exportation du bois issu du déboisement
- Beaucoup d'équipement forestière, très peu de matériel agricole
- Refus d'APS de se conformer aux lois congolaises



# Problèmes pour FLEGT et REDD

- Commercialisation légale du bois dont les conditions d'exploitation ne respectent ni les droits des communautés ni l'environnement
- Perte de la couverture forestière et de la biodiversité

# Merci beaucoup!!!!

**Maixent Fortunin AGNIMBAT  
EMEKA**

Juriste, spécialiste des droits  
humains, environnement et  
ressources naturelles

**+ (242) 06 618 51 38**

[maixentfort@yahoo.fr](mailto:maixentfort@yahoo.fr)

[maixentfort@gmail.com](mailto:maixentfort@gmail.com)

[maixentfort@hotmail.fr](mailto:maixentfort@hotmail.fr)

Skype: maixentfort

Twitter: maixentfort

Facebook: maixentfort

Linkedn: maixentfort

Google+: maixentfort

